

FOCUS de l'ARS Bretagne

N° 5
Avril
2017

Dans le secteur médico-social,
trois personnes handicapées sur cinq ont au moins 40 ans

La notion de personne handicapée vieillissante (PHV)

Une personne handicapée vieillissante est « une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap, quelle qu'en soit la nature ou la cause, avant de connaître de surcroît les effets du vieillissement. Ces effets consistent plus ou moins tardivement en fonction des personnes, en l'apparition simultanée :

- d'une baisse supplémentaire des capacités fonctionnelles déjà altérées du fait du handicap ;
- d'une augmentation du taux de survenue des maladies liées à l'âge, maladies dégénératives et maladies métaboliques, pouvant aggraver les altérations de fonction déjà présentes ou en occasionner de nouvelles » (Azéma B, Martinez N, *Les personnes handicapées vieillissantes : espérances de vie et de santé ; qualité de vie - Une revue de la littérature, 2005, Revue Française des Affaires Sociales n° 2 - p 297-333*).

Le vieillissement est un processus qui s'inscrit dans le temps, variable d'un individu à un autre. Les effets du vieillissement peuvent se traduire chez les personnes en situation de handicap par la survenue de handicaps ajoutés, de maladies dégénératives, de déficiences sensorielles et d'incapacités fonctionnelles impactant leur autonomie. Ils peuvent également se traduire par l'accroissement des difficultés antérieures. De plus, le processus de vieillissement peut s'avérer plus complexe ou plus précoce pour certaines personnes en situation de handicap, avec des situations très différentes selon le type de handicap, les pathologies associées et le parcours de vie.

Chez les personnes en situation de handicap, une vigilance s'impose autour de l'âge de 40 ans, où certains signes peuvent apparaître (fatigabilité accrue, acuité visuelle et auditive à suivre...).

1

Près de 11 300 personnes en situation de handicap âgées de 40 ans ou plus

En Bretagne, 60 % des personnes accompagnées par un établissement ou service médico-social (ESMS) au 31 décembre 2014 sont âgées de 40 ans ou plus. Cette proportion a augmenté de 5 points par rapport à 2010. Près de 1 200 personnes sont âgées de 60 ans et plus.

En termes de volumes, c'est d'abord en ESAT (établissement et service d'aide par le travail) que le nombre de personnes de 40 ans et plus est important (près de 3 600 personnes) puis en services (près de 2 600 personnes).

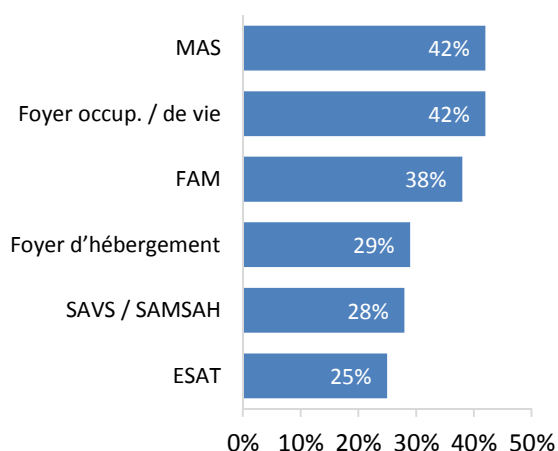
Proportionnellement au nombre de personnes accompagnées, c'est en MAS (maison d'accueil spécialisée) que la population est la plus âgée : près des trois quarts des personnes accueillies sont âgées de 40 ans et plus. A l'inverse, les travailleurs d'ESAT et les personnes hébergées en foyer d'hébergement (qui sont souvent les mêmes personnes) sont plus jeunes : seulement une personne sur deux est âgée de 40 ans et plus.

En établissements ou services médico-sociaux, 3 personnes sur 5 sont âgées de 40 ans ou plus

	Nombre de personnes de 40 ans ou plus					Proportion régionale de personnes de 40 ans et plus sur l'ensemble des personnes en ESMS	Evolution par rapport à 2010 (en points)
	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	BRETAGNE		
ESAT	716	985	1 229	665	3 595	53 %	➔ +4
Foyer d'hébergement	145	600	224	185	1 154	55 %	➔ +1
Foyer occup. / de vie	238	667	758	307	1 970	68 %	➔ +4
FAM	251	437	229	245	1 162	66 %	➔ +8
MAS	294	139	252	153	838	72 %	➔ +5
SAVS / SAMSAH	647	577	932	400	2 556	61 %	➔ +5
TOTAL	2 291	3 405	3 624	1 955	11 275	60 %	➔ +5

Une structure sur trois inscrit l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes dans son projet d'établissement

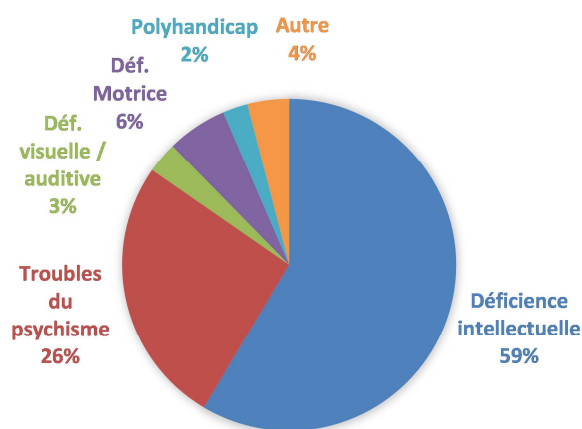
L'accueil des personnes handicapées vieillissantes est moins souvent inscrit dans les projets d'établissement des ESAT et des services



Par rapport à la situation en 2010, la proportion de structures ayant inscrit l'accueil des PHV dans leur projet d'établissement a largement augmenté, témoignant d'une plus forte sensibilisation des établissements et services à cette problématique. Toutefois, cette sensibilisation ne se traduit pas systématiquement par une autorisation pour des places dédiées spécifiquement aux PHV : seules 15 structures ont déclaré une unité dédiée aux personnes âgées ou personnes handicapées vieillissantes, avec un mode d'accueil, un agrément de public et un type d'intervention spécifiques.

La déficience intellectuelle, principale déficience des personnes en situation de handicap quel que soit leur âge

Chez les personnes de 40 ans et plus, une majorité de déficiences intellectuelles



La déficience intellectuelle concerne 59 % des personnes en situation de handicap de 40 ans et plus accompagnées par un ESMS. Les troubles du psychisme sont également fréquents, et concernent un quart des personnes de 40 ans et plus.

Cette répartition par déficience varie selon le département, probablement en partie en lien avec les variations territoriales de l'offre.

La répartition par déficience de la population âgée de moins de 40 ans est similaire, avec 57 % de personnes concernées par une déficience intellectuelle et 29 % par un trouble du psychisme. Cela démontre l'absence de lien entre déficience et vieillissement.

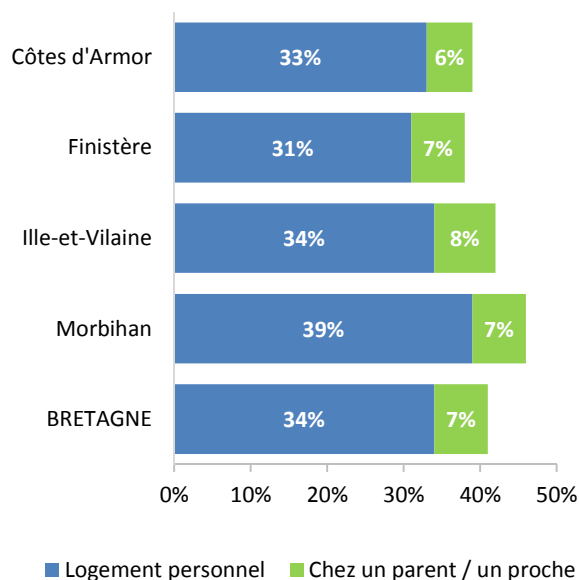
Source des données

L'enquête nationale ES Handicap est mise en œuvre par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES). Elle a pour objectifs de dresser un bilan de l'activité des établissements et services en faveur des enfants et adultes en situation de handicap, de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des personnes qui y sont accueillies. Cette enquête est réalisée tous les 4 ans, et la dernière, dont les résultats sont présentés ici, concernait la situation des structures au 31 décembre 2014.

Ce document s'inscrit dans le prolongement d'une publication plus détaillée sur les personnes handicapées vieillissantes, portant sur les données de l'enquête ES Handicap 2010. Cette publication est disponible sur le site www.bretagne.ars.sante.fr dans la rubrique Etudes et publications.

7 % des personnes de 40 ans et plus accompagnées par un ESMS sont hébergées chez un parent ou un proche

Dans le Morbihan, les personnes de 40 ans et plus accompagnées par un ESMS vivent plus souvent qu'ailleurs dans leur propre logement



En Bretagne, 41 % des personnes de 40 ans et plus accompagnées par un ESMS sont hébergées en milieu ordinaire. Parmi elles, près de 600 personnes sont hébergées chez un parent ou un proche, ce qui illustre bien la problématique de l'aide à apporter aux aidants.

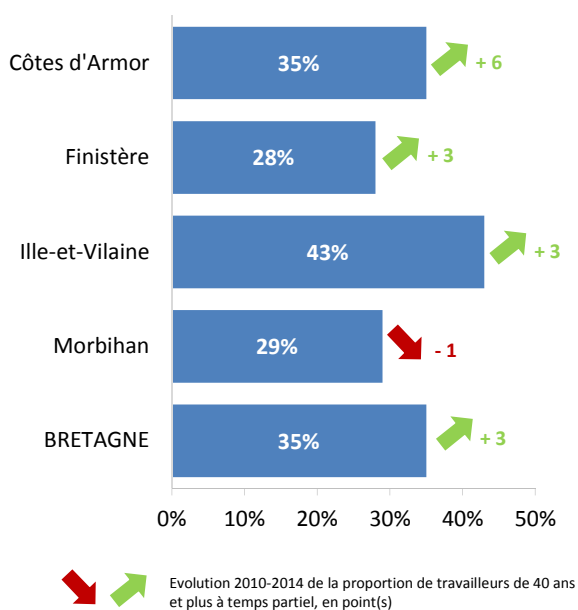
Cette donnée questionne également sur la durabilité de cette modalité d'hébergement et sur l'anticipation nécessaire pour garantir la fluidité de l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

Les légères différences observées par département peuvent être liées à des caractéristiques individuelles, ainsi qu'à l'offre d'hébergement variable sur chaque territoire.

En ESAT, un temps de travail aménagé pour les travailleurs les plus âgés

3

La proportion de travailleurs de 40 ans et plus à temps partiel a augmenté de 3 points entre 2010 et 2014



Les ESAT offrent des activités productives et une prise en charge médico-sociale aux adultes en situation de handicap dont la capacité de travail est inférieure d'au moins un tiers à celle d'un travailleur valide.

La fréquence du temps partiel en ESAT est liée à l'âge, concernant 20 % des travailleurs de moins de 40 ans et 35 % des travailleurs de 40 ans et plus. Cette modulation du temps de travail adaptée aux spécificités des personnes les plus âgées est satisfaisante, sous réserve qu'il s'agisse bien d'un choix individuel.

La proportion de travailleurs de 40 ans et plus a augmenté entre 2010 et 2014. Cette augmentation est particulièrement marquée en Côtes d'Armor (+ 6 points). Toutefois, le temps partiel reste bien plus fréquent en Ille-et-Vilaine que dans les autres départements : 43 % des personnes de 40 ans et plus y travaillent à temps partiel.

Dans 2 cas sur 5, le travailleur de 40 ans et plus qui est à temps partiel a également une activité occupationnelle complémentaire.

À leur sortie d'établissement, un quart des personnes de 40 ans et plus retournent à domicile, sans activité

Concernant l'activité des personnes à leur sortie, il semble difficile pour les établissements comme pour les services de rapporter l'activité des personnes qui ont quitté la structure dans l'année, puisque pour près de 30 % d'entre elles l'information n'est pas renseignée.

Au-delà de ce constat, la situation la plus courante concerne le retour de la personne à son domicile, sans activité, ainsi que l'entrée dans une autre structure médico-sociale. Toutefois, les données ne permettent pas de savoir si ces situations sont transitoires, et s'il s'agit d'un souhait individuel ou d'une situation subie.

A la sortie d'un établissement médico-social, près d'un quart des personnes de 40 ans et plus rejoint un autre établissement médico-social

	Nombre de personnes « sorties » de 40 ans et plus	Activité à la sortie des personnes de 40 ans et plus				
		Emploi, formation, stage	Hospitalisation	Autre établissement médico-social	A domicile sans activité	Non renseigné
Côtes d'Armor	69	0%	9%	19%	23%	49%
Finistère	221	12%	1%	48%	7%	32%
Ille-et-Vilaine	356	29%	6%	6%	35%	25%
Morbihan	66	14%	7%	39%	23%	17%
BRETAGNE	712	19%	5%	23%	24%	29%

Agir pour améliorer l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes

L'augmentation de la population de personnes handicapées vieillissantes et l'évolution de ses besoins rendent nécessaires l'adaptation des établissements et services médico-sociaux dans les secteurs du handicap et des personnes âgées, mais également la prise en compte d'autres possibilités d'accompagnement. L'enjeu étant de diversifier l'offre d'accompagnement pour ce public, afin d'apporter des réponses aux besoins spécifiques des personnes handicapées vieillissantes, qu'elles se trouvent en établissements ou à domicile.

L'amélioration de l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes a été retenue comme une thématique prioritaire du schéma régional d'organisation médico-sociale 2012-2016 (SROMS) de l'ARS Bretagne qui a mené ou impulsé des actions tendant à adapter et diversifier l'offre d'accompagnement pour cette population, parfois de concert avec les conseils départementaux, tous également engagés sur ce chantier. Il s'agit, par exemple, d'études pour une meilleure connaissance du public, de développement/structuration de l'accueil temporaire (service d'accueil de jour, hébergement temporaire), de formations croisées, d'accompagnement de retraités d'ESAT (établissements et services d'aide par le travail), de requalification de places d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) en unités pour personnes handicapées vieillissantes, du travail sur l'accompagnement aux soins des personnes en situation de handicap (ex : futur dispositif des consultations dédiées) qui a aussi pour objectif de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie des personnes handicapées, etc.

Aujourd'hui, dans la continuité du SROMS, les travaux en cours d'écriture du Projet Régional de Santé 2018-2022 font apparaître un chantier prioritaire sur la continuité des parcours de vie des personnes en situation de handicap, en portant une attention particulière aux périodes de transition de la vie. Dans ce cadre, des actions visant à anticiper les conséquences du vieillissement des personnes handicapées et à adapter les accompagnements en conséquence seront mises en oeuvre.

Directeur de la publication : Olivier de CADEVILLE

Directeur de la rédaction : Hervé GOBY

Rédacteur : Isabelle ROMON

Contributeurs : Anne DELUCQ, Halem KACIMI-ADAM, Lucie DESRUES

Retrouvez toutes nos publications sur notre site www.ars.bretagne.sante.fr



ARS Bretagne
6 Place des Colombes
35042 Rennes-Cedex